COMMUNE D'ÉOLE EN BEAUCE CONSEIL MUNICIPAL du 04 novembre 2019

L'an 2019, le 04 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni en Mairie déléguée de Viabon ; lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe VOYET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25 octobre 2019.

Etaient PRÉSENTS: Philippe VOYET (Maire), Jean-François ROBERT, Philippe LIROCHON, Marc VINCHON, Michèle LEGRAND, Jean-Jacques BOURGINE, Julien BIRRE, Patrice BIRRE, Vincent FAUCHEUX, J-Roger RAVEL, Claude THERIN, Lydie AUDOUARD, Christian ARRONDEAU, Ludovic GUESNET, Paul GUESNET, Bruno LECUREUR, François ISAMBERT, Géraldine GRILLON, Jacques DUCIMETIERE, Maryline LELIEVRE, Marc HENRION, Florence FONCK, Benoit LHOSTE, Jérôme VINCHON, Jean-Michel BRANTONNE, François VASSORT, Serge TRUBERT, Sébastien LAMACHE, Bruno WISSOCQ, Emmanuel MARTIN, Florence TICOT.

Absents excusés:

Gérald TRUBERT, Blandine MARCHON, Stéphane CHANCOLLON, Sylvain CHAMPOLIVIER, Michèle COLOMBANI, Corinne BOUCHET, Stéphane POUPAUX, Nadine LE ROUX,

Absents non excusés: Laurent ARRONDEAU, Michael DELVOYE, Caroline DELARUE, Pascal GAUCHERON, Séverine ROBERT, Marc LEMAIRE, Muriel PUSTAY, Franck VANNEAU, Aurélie GAINE, Juan DIAS, Béatrice LEFÈVRE, Pierre LHOPITEAU, Fréderic VERDOT.

Secrétaire de séance : J-Roger RAVEL

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du compte rendu du 18.09.2019
- Convention passage câbles
- CDG28: missions facultatives
- Balayage des trottoirs
- Véhicules de la commune
- RPQS (rapport prix et qualité service de l'eau)
- Enfouissement des réseaux à Germignonville
- Taxe d'aménagement
- Transfert de compétence de l'Eau
- Ouestions diverses

Compte rendu Conseil Municipal précédent.

Le dernier compte rendu du 18 septembre 2019 a été approuvé à l'unanimité après une modification et signé par les conseillers présents.

La modification concerne un sujet dans les questions diverses : des travaux ont été réalisé sur le chemin en face de la ferme de Grandvilliers sans autorisation de la commune. Après constatation des faits la commune va prendre les dispositions nécessaires.

Convention passage câbles

La société Ferme éolienne du Bois Elie (éoliennes implantées sur la commune de Cormainville) va construire un poste de raccordement au réseau électrique sur la commune des Villages Vovéens. Pour les besoins du passage des câbles, des éoliennes et du matériel de construction sur nos chemins communaux, une convention doit être signée.

Monsieur le maire à proposer une close financière à rajouter dans la convention à la Sté Ferme éolienne du Bois Elie. Nous sommes dans l'attente de la nouvelle convention.

CDG28: missions facultatives

Le centre de gestion 28 propose aux collectivités et établissements affiliés une convention cadre leur ouvrant la possibilité de solliciter, en tant que besoin, une ou plusieurs prestations facultatives proposées par celui-ci. Monsieur maire propose de signer cette convention.

Le conseil approuve à l'unanimité

Balayage des trottoirs

La Communauté de Communes Cœur de Beauce propose d'adhérer à une convention pour la constitution d'un groupement de commande pour le balayage des trottoirs. Il doit être désigné un titulaire et un suppléant.

Titulaire: Jean-François ROBERT Suppléant: Philippe LIROCHON Le conseil approuve à l'unanimité

Véhicules de la commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que deux des véhicules utilitaires des services techniques ne sont plus état de circuler. Afin de les remplacer, monsieur le Maire présente plusieurs devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de deux véhicules neuf types Peugeot Boxer châssis simple à cabine pour un prix de 26 124,76 € HT soit 31.349,71 € TTC l'unité, ce qui représente une dépense de 62 699,42 TTC. Au Garage MIDI AUTO CHARTRES Concessionnaire PEUGEOT domicilié 13 rue du Val de l'Eure 28630 Fontenay sur Eure.
- décide l'ouverture des crédits nécessaires à cette acquisition au Budget Principal 2020 compte 2182,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

RPOS (rapport prix et qualité service de l'eau)

Le maire explique qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être effectué. Ce présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Enfouissement des réseaux à Germignonville (rue de l'église)

Monsieur le maire explique qu'après consultation d'Energie Eure et Loir, il y aurait possibilité d'enfouir le réseau aérien de la rue de la mairie, rue du château d'eau et rue de la Sologne à Germignonville. Monsieur le maire présente un devis au conseil municipal et indique que les travaux pourraient débuter courant 2020. Monsieur le maire demande l'autorisation de poursuivre l'étude et de signer la convention.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Taxe d'aménagement

Le taux de la taxe d'aménagement est actuellement de 3.50 %.

Le conseil décide de reconduire à l'unanimité le taux de la taxe d'aménagement.

Transfert de compétence de l'Eau

Les conseils municipaux vont être renouvelés en mars 2020, les conseillers municipaux actuels ne peuvent s'engager sur une compétence aussi stratégique, et au vu des délais restreints pour un transfert à la Communauté de Communes Cœur de Beauce;

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité pour le report de compétence au 1er janvier 2026

Nuisances:

Sont de nouveau évoqué les nuisances dues aux nombreux pigeons rue de la Conie à Viabon. Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité autorise monsieur le Maire à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à cette nuisance.

Questions Diverses.

- PLUI: Compte rendu et avancement du dossier PLUI.
- Interconnexion : L'interconnexion de Fains la Folie et de Villeau s'effectuera à compter du 13 novembre 2019.
- Vœux 2020 : Les vœux du maire se dérouleront à la salle des fêtes de Villeau le samedi 11 janvier 2020 à 18h00.
- Divagation de chiens : Un arrêté municipal pour divagation de chien va être mis en place pour la commune.
- Colis de noël: La commune déléguée de Villeau aura les mêmes colis que les autres communes déléguées. La distribution pour la commune déléguée de Villeau s'effectuera le 14 décembre 2019.
- Sapins : Pour la commande groupée, prévoir 2 sapins pour la commune déléguée de Villeau.

Clôture de séance à 22h58.



Secrétaire de séance J-Roger RAVEL